



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Ré

Mo
b***19105908***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

23 JUL. 2019
Greffe

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0597.617.493**

Dénomination

(en entier) : **Le Val d'Orbais**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association de droit public régie par la loi du 8 juillet 1976**Siège : **Rue des Marronniers 4 boîte 4 à 1360 Perwez**

Objet de l'acte : Nomination des administrateurs - Désignation du Président, du Vice-Président et du membre du Comité d'audit - Renouvellement de la délégation de compétence pour la passation de certains marchés publics

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 juin 2019

Présents: Monsieur André ANTOINE, Président; Monsieur Pierre DEMOLIN, Vice-Président; Madame Véronique BIDOUL, CPAS de Perwez; Monsieur Denis van der VAEREN, CPAS de Perwez; Monsieur Michel JANDRAIN, Commune de Perwez; Monsieur Jordan GODFRIAUX, Commune de Perwez; Monsieur Guy HOLLOGNE, ASBL MMI; Monsieur Jean-Pierre WAUTERS, ASBL MMI; Monsieur Jean-Marc POUILLAIN, ASBL MMI; Madame Aurélie HERAUT, Secrétaire. Représenté : Monsieur René DELVAUX, ASBL MMI (procuration transmise à Monsieur Guy HOLLOGNE). Excusée : Madame Aurélie FLABAT, Commune de Perwez.

Les membres décident à l'unanimité :

Article 1er : D'accepter la démission des administrateurs et ce à partir de ce jour.

Article 2 : De donner pleine et entière décharge aux administrateurs sortants pour l'exercice de leur mission.

Article 3 : De nommer en tant qu'administrateurs, et ce à partir de ce jour, lesquels acceptent : Madame Marie-France DETHIER ; Monsieur Jordan GODFRIAUX ; Madame Murielle DARDENNE ; Monsieur André ANTOINE ; Monsieur Pierre DEMOLIN ; Monsieur Guy HOLLOGNE ; Monsieur Jean-Marc POUILLAIN.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 28 juin 2019

Présents: Monsieur André ANTOINE, Commune de Perwez; Monsieur Pierre DEMOLIN, ASBL MMI ; Madame Marie-France DETHIER, CPAS de Perwez; Madame Murielle DARDENNE, Commune de Perwez; Monsieur Jordan GODFRIAUX, Commune de Perwez; Monsieur Guy HOLLOGNE, ASBL MMI; Monsieur Jean-Marc POUILLAIN, ASBL MMI; Madame Aurélie HERAUT, Secrétaire.

Les membres décident à l'unanimité de nommer : Monsieur André ANTOINE, comme Président ; Monsieur Pierre DEMOLIN, comme Vice-Président.

Les membres décident à l'unanimité de nommer Madame Marie-France DETHIER, comme membre du Comité d'audit.

Les membres décident à l'unanimité que « sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration, Monsieur POUILLAIN, Administrateur, a compétence pour lancer, attribuer et exécuter les marchés dont le montant ne dépasse pas 30.000 euros HTVA ».

Personnes ayant le pouvoir de représenter l'association: Monsieur André ANTOINE, Président et Monsieur Jean-Marc POUILLAIN, Administrateur MMI.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature